

puisqu'il ne concède rien ; mais ne vaut rien pour défaut de forme, puisque la minorité n'a pas été consultée, n'a pas donné son consentement, et le répudie énergiquement.

LE CURÉ. — Je l'ai déjà écrit dans la *Semaine Religieuse*, il n'est pas né viable.

PIERRE. — Ces explications, je l'avoue, ne permettent plus de douter raisonnablement de la sincérité du gouvernement en cette circonstance.

LE CURÉ. — Un mot maintenant de la valeur du Bill réparateur, pour répondre au désir que vous m'avez exprimé tout à l'heure.

PIERRE. — On a dit qu'il n'était pas parfait.

LE CURÉ. — Aucune œuvre humaine n'est parfaite. S'il n'était pas parfait, on aurait dû le perfectionner et non attenter à sa vie.

PIERRE. — On a prétendu qu'il ne valait rien. On l'a qualifié de Bill mystificateur.

LE CURÉ. — Et le mot a fait fortune.

PIERRE. — Les élections du 23 juin l'ont prouvé.

LE CURÉ. — Aligner 112 clauses d'un Bill et les rédiger de manière à ce qu'elles ne veulent rien dire, serait même une tâche au-dessus des forces de Léo Taxil, le plus insigne mystificateur qui ait jamais existé.

PIERRE. — Le qualificatif mystificateur conviendrait peut-être mieux au compromis Laurier-Greenway ?

LE CURÉ. — Infiniment mieux. Sous ce rapport, c'est un vrai petit chef-d'œuvre.

PIERRE. — A-t-on essayé de faire la preuve que le Bill ne valait rien ?

LE CURÉ. — On n'a pas même tenté un commencement de preuve.

PIERRE. — Dans ce cas, on peut se contenter de nier ce que l'on affirme gratuitement.

LE CURÉ. — Sans doute, rigoureusement parlant.

PIERRE. — On a dit aussi qu'il ne rendait pas suffisamment justice.

LE CURÉ. — C'est ainsi que l'iniquité se ment à elle-même, car c'était admettre par là même qu'il rendait justice dans une certaine mesure du moins.

PIERRE. — S'il ne valait rien, il est incompréhensible que les